

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés : **Le département d'Ille et vilaine**

D'une part

Radio SOLEIL 35 (association)

2 Rue Pasteur, 35460 Saint Brice en Coglès

Représentée par Yannick Sourdin Président de l'association « Et...Changer »

D'autre part

Il est convenu, dans le cadre d'un partenariat gratuit, un échange entre les parties selon les termes suivants :

Le département d' ille et vilaine :

- s'engage à communiquer les émissions/podcasts « De vive voix » produites par Ille Médias à Radio Soleil 35, avec l'accord plein et entier d'Ille-Médias
- s'engage à fournir les visuels pour la communication notamment pour la promotion sur les réseaux sociaux
- autorise leurs diffusions sur Radio Soleil 35

Association (Radio Soleil 35) s'engage à :

- Diffuser les émissions « De vive voix » 2 fois par semaine
- Faire la promotion de ces diffusions sur son antenne et ses réseaux
- Citer le nom des partenaires en amont et en aval de chaque diffusion : ILLE-MÉDIAS avec les 2 repiquages fournis par l'entreprise elle-même

La présente convention a pour objet de poser les bases d'un partenariat entre le département d'Ille et vilaine et la radio associative locale RADIO SOLEIL 35, en accord avec le prestataire du Département Ille-et-Vilaine Ille-Médias

Le contrat est conclu pour l'année 2024, les saisons 1 et 2 du podcast/émission « De vive voix ».

La convention sera résiliée de plein droit en cas d'inexécution de l'une des obligations stipulées dans le présent contrat par l'une ou l'autre des parties engagées.

Fait à Maen Roch, en deux exemplaires originaux, le : 15 / 01 / 2024

Pour Radio Soleil
Yannick Sourdin



Pour le Département d'Ille et vilaine

Pour Ille Médias
Jean-Christophe Borderie

